

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 81 (1972)
Heft: 3

Artikel: Conférence Croix-Rouge en Corée
Autor: M.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549175>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

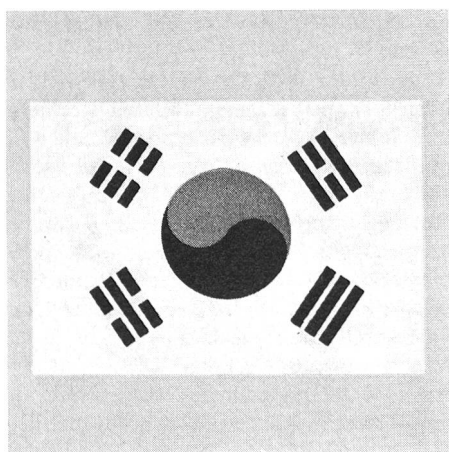
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conférence Croix-Rouge en Corée



Emblème de la Conférence des Croix-Rouges de la Corée du Nord et de la Corée du Sud.

Vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Extrême-Orient était encore la proie des répercussions des luttes et des bouleversements des dernières années. Un peu partout, on assistait à des mouvements de libération. La Corée ne faisait pas exception à la règle. Située entre la mer Jaune et la mer du Japon, après avoir été tour à tour convoitée par ses deux puissants voisins, Chine et Japon, divisée en deux parties le long du 38^e parallèle, la Corée était une pomme de discorde. En 1948, sous l'influence soviétique, le nord du pays se constitua en République démocratique populaire, tandis que le Sud demeurait sous l'influence américaine. Mais la tension s'accrut et la situation se détériora de plus en plus. Il ne s'agissait d'ailleurs pas d'un conflit purement local. La Corée, pourrait-on dire, servait en quelque sorte de baromètre pour mesurer l'atmosphère des relations entre la Chine, qui soutenait le Nord, et les Etats-Unis d'Amérique, qui appuyaient le Sud. Aussi, lorsqu'en 1950 la guerre éclata entre le Nord

et le Sud, les Etats-Unis y prirent part sous l'égide des forces de l'ONU, tandis que les Chinois rétorquaient à cette intervention en envoyant au Nord des centaines de milliers de volontaires. Pour la première fois depuis le début de la « guerre froide », Chine et Etats-Unis s'affrontaient ainsi directement.

Trois ans de combats ne parvinrent pas à départager les adversaires. Trois ans d'un conflit qui enfin déboucha sur l'armistice de Panmunjom et qui consacrait la division de la Corée, sinon définitivement, du moins pour de longues années. Une Commission internationale d'armistice, composée de pays neutres – Pologne, Tchécoslovaquie, Suède, Suisse – veille au maintien de l'équilibre de paix entre la République démocratique populaire de Corée et la République de Corée.

En fait, depuis 1945, la population de ce qui était autrefois un unique pays souffre de cette séparation. Cependant, les deux Etats n'ont jamais cessé de proclamer leur intention de réunifier leur patrie dans la paix et l'indépendance. Mais, pendant plus de vingt-cinq ans, ce fut un dialogue de sourds, chaque partie affirmant sa bonne foi et trouvant les termes les plus choisis de son vocabulaire pour flétrir les tenants de l'idéologie opposée.

Vingt-six ans durant lesquels une population civile innocente devait subir les conséquences de cette rupture, dont la moins cruelle n'est pas la séparation de quelque dix millions de familles. Dans un pays ainsi divisé, une organisation comme la Croix-Rouge reste souvent le seul intermédiaire accepté par les deux parties. C'est ainsi que, par exemple, les passagers d'un avion détourné vers le Nord en décembre 1969 avaient pu être libérés et regagner le Sud par l'entremise des deux Sociétés nationales de Croix-Rouge.

En septembre 1971, un dialogue s'amorce enfin. Sur la base de la Résolution 19 de la 20^e Conférence internationale de la Croix-Rouge de Vienne en 1965, concernant le regroupement des familles, les deux Sociétés

nationales de Croix-Rouge de la Corée du Nord et de la Corée du Sud ont réussi à se rencontrer à Panmunjom pour des pourparlers préliminaires, afin de préparer la Conférence plénière où sera traité ce grave et urgent problème.

Pourparlers préliminaires, qui n'abordent pas encore le fond du sujet. Mais même à ce stade-là, les rencontres n'ont pas été faciles à organiser, chaque Société en ayant une conception de base différente. La question du calendrier tout d'abord. Après la première réunion du 20 septembre 1971, la Croix-Rouge de la Corée du Nord aurait voulu que les séances de travail se suivent très rapidement, alors que celle du Sud était partisane d'un rythme plus lent, permettant d'accorder plus d'importance à la réflexion et à la préparation des discussions. Cela lui a valu de voir mise en doute la sincérité de son désir de réunification et d'être accusée de vouloir perdre du temps dans des questions de procédure. Il faut bien constater que le Comité central de la Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée ne se départit jamais dans ses déclarations de la terminologie en usage dans les pays marxistes et que les divergences d'opinions sont toujours « politisées », même lorsqu'il s'agit de questions humanitaires. La Croix-Rouge du Nord accuse donc invariablement celle du Sud d'être sous la botte d'un régime impérialiste de terreur du type colonial, militaire et fasciste d'où vient tout le mal.

Plus sérieux que les questions de calendrier des réunions est le problème du concept même de « regroupement des familles », tel qu'il faut d'abord le définir pour pouvoir le traiter à la Conférence plénière.

Il faut bien se rendre compte qu'en près de vingt-cinq ans – le temps d'une génération! – les conditions sociales et familiales ont changé. En un quart de siècle, les parents, frères et sœurs de l'époque de la séparation sont devenus grands-parents, oncles et tantes. En outre, des naissances ont accru le nombre des enfants, petits-enfants, neveux

et nièces. D'autre part, de multiples décès se sont certainement produits. Or, durant toute cette période, les membres d'une même famille n'ont absolument pas pu communiquer entre eux et ignorent ce que sont devenus leurs proches.

La délégation de la Croix-Rouge de la Corée du Sud voudrait qu'on résolve les différents aspects du problème l'un après l'autre, pas à pas, que l'on considère tout d'abord le cas le plus urgent, c'est-à-dire celui de la «famille» au sens étroit du terme: parents-enfants, époux-épouse, frères-sœurs. Puis, lorsque sera accompli ce premier progrès, il est probable qu'on pourra ensuite élargir cette application des principes humanitaires.

La Croix-Rouge de la Corée du Nord, au contraire, soutient une thèse plus large: elle vise au regroupement non seulement des «familles», mais encore de la «parenté» et des «amis», tous ces termes étant considérés comme des synonymes. La Croix-Rouge du Sud propose alors un compromis: inclure la notion de «parenté» dans le concept de «famille» et remettre à plus tard la question des «amis».

Autre divergence: celle de l'ordre dans lequel les sujets devront être traités. La Croix-Rouge du Nord considère qu'il faut donner la priorité à la question de la faculté de voyager librement et de se rendre mutuellement visite. De son côté, la Croix-Rouge du Sud estime, assez logiquement semble-t-il, que la localisation des familles et l'échange de correspondance doivent précéder le stade des visites et de la réunion, les gens devant pouvoir se situer avant de se retrouver. A son avis, l'agenda de la Conférence plénière devrait prévoir des débats sur les questions suivantes:

- Déterminer la *situation actuelle* des membres des familles séparées (s'ils sont vivants ou décédés, le lieu où ils résident) et échanger des informations à ce sujet.
- Organiser l'échange de *correspondance* entre les familles.

- Organiser les *visites* mutuelles des membres des familles dispersés.
- Organiser la *réunion* des familles séparées.
- Traiter la question de la «parenté».
- Traiter les *questions subsidiaires* (par exemple rapatriement des cendres des défunts, visites à leur tombe).

Mais la Croix-Rouge du Nord maintient sa position. Il semble donc qu'on soit en peine d'arriver à se mettre d'accord. Rien d'étonnant à cela d'ailleurs. Il aurait été au contraire fort surprenant qu'après un quart de siècle de séparation, toutes les divergences s'effacent d'un seul coup, comme par miracle. Certes, les délégations des deux Sociétés de Croix-Rouge se heurtent à des difficultés. Mais si leurs points de vue sont opposés, leur but est identique: elles veulent appliquer leurs principes humanitaires pour

soulager la souffrance de 10 millions de familles, pour qui cette Conférence représente enfin un grand espoir. Elles n'ont pas le droit de les décevoir. M. S.

A l'occasion de cette Conférence Croix-Rouge, le Ministère des Communications de la République de Corée a émis le 31 décembre 1971 un timbre commémoratif, représentant la carte de la Corée et le drapeau Croix-Rouge flottant au-dessus du bâtiment du KNRC.

